

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2022

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donnée par la soussignée, directrice générale et greffièretrésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Le règlement numéro 486-2022 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant les règlements 471-2020 et 471.1-2020, a été adopté le 12 avril 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 13^e jour d'avril deux mille vingt-deux (13-04-2022).

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 13 avril 2022 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 avril 2022.

Signature